

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 076

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
CONSTRUCTION D'UN ESPACE EVENEMENTIEL POLYVALENT
SITE DU PAARC DES RIVES DE L'AA**

1.1 – MARCHES PUBLICS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **21 mars 2024** autorisant le Maire à lancer un concours retreint de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un espace événementiel polyvalent sur le site du PAarc des Rives de l'Aa,

Considérant que cette délibération fixait la composition du jury,

Considérant que cette délibération fixait à **3** le nombre de candidats admis à concourir,

Considérant l'examen des candidatures et l'avis motivé du jury de concours en date du **31 mai 2024**,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'arrêter, conformément à l'avis du jury, la liste des trois candidats admis à concourir comme suit :

- **ATELIER ZÜNDEL CRISTEA**
- **BRUTHER**
- **SANTER VAN HOOF ARCHITECTURE**

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **12 JUIN 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le **12 JUIN 2024**

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le **12 JUIN 2024**